



HAL
open science

Master Droit public et droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public et droit privé. 2017, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02028803

HAL Id: hceres-02028803

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028803>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Culture, sciences sociales et humanités

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit*, qui relève du domaine Droit-Economie-Gestion et de la composante UFR ip-DEG, a pour objectif de doter les étudiants des outils nécessaires pour appréhender, le plus largement possible, le droit des contrats, par la prise en compte des spécificités inhérentes au secteur privé et au secteur public.

La généralité et la transversalité des connaissances transmises au cours de la formation, en droit privé et en droit public, qui sont tant d'ordre scientifique que professionnel et pratique, doivent permettre aux étudiants d'acquérir de larges savoirs et compétences dans un segment essentiel de la vie économique, les contrats en étant un support fondamental. Leur professionnalisation est un objectif de tout premier rang. Les étudiants, par leurs acquis, peuvent ainsi prétendre à un large panel de débouchés professionnels : juristes d'entreprise, juristes au sein des collectivités publiques, avocats, notaires, magistrats, etc. Ils peuvent aussi faire le choix de s'engager dans la voie du doctorat.

La première année du master (M1), qui comptait - au titre de l'année 2015-2016 - 57 étudiants, comprend trois parcours que sont : *Droit des contrats privés et publics*; *Carrières notariales* et *Carrières judiciaires et sciences criminelles*. Ces axes s'articulent autour d'un tronc commun d'enseignements généraux. La seconde année du master (M2), qui comptait - au titre de l'année 2015-2016 - 26 étudiants, se constitue d'une seule spécialité : *Droit des contrats privés et publics*.

Les enseignements du master *Droit*, qu'il s'agisse des cours, séminaires ou des travaux dirigés, sont dispensés, en présentiel, par des enseignants-chercheurs et des professionnels. Les enseignements du master se déroulent dans les locaux de l'Université situés au centre-ville d'Avignon.

Analyse

Objectifs

Les objectifs fixés par le master *Droit* sont précisément mentionnés tant dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) que dans le supplément au diplôme, à savoir l'acquisition d'un savoir tant juridique que professionnel (conseil sur un problème juridique, rédaction de contrats, consultations juridiques, analyse de situations juridiques, veille juridique, etc.). Ils doivent permettre aux étudiants, dotés de compétences approfondies en droit des contrats, d'embrasser des carrières très diversifiées : avocat, magistrat, accès à la fonction publique, juristes d'entreprises mais aussi au sein d'établissements publics, etc.

Si les finalités poursuivies sont louables, il est regrettable que leur réalisation ne puisse pas être appréhendée de façon certaine, au-delà du taux d'insertion professionnelle avancé dans le dossier d'évaluation, les évolutions des diplômés et leur suivi reposant sur les seuls résultats d'enquêtes auxquelles procède la Maison de l'orientation et de l'insertion 30 mois après l'obtention de leur master.

Organisation
<p>La première année du master repose sur la pluralité de parcours : <i>Carrières judiciaires et sciences criminelles, Droit des contrats privés et publics, Carrières notariales</i>. Pour chacune de ces voies, il peut être regretté que la répartition des étudiants ne soit pas communiquée. Au-delà, elle est organisée autour d'un tronc commun d'enseignements, permettant aux étudiants de préciser leur orientation avant d'envisager une spécialisation dans le droit des contrats privés et publics.</p> <p>En M2, la seule spécialité demeure cependant dans le dossier celle des contrats privés et publics. Les étudiants qui ont choisi en M1 le parcours <i>Carrières judiciaires</i> ou <i>Carrières notariales</i> qui souhaitent poursuivre dans ces domaines ont dès lors à se diriger vers d'autres universités. Ce point est très mal renseigné, dans le dossier comme dans la fiche RNCP qui ne fait pas mention de cette absence de continuité. En outre, là encore il aurait été intéressant de connaître le nombre d'étudiants de M1 de chaque parcours qui optent pour le M2 <i>Droit des contrats</i> ou, au contraire, choisissent un autre diplôme.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master <i>Droit</i> est le seul dossier de master en droit transmis pour évaluation par l'université ; il constitue une poursuite d'études, au regard des parcours proposés en première année, suite à la licence en droit dont l'un des objectifs est de doter les étudiants de connaissances et de compétences transversales et pluridisciplinaires. En outre, le master s'inscrit « naturellement » au sein du Laboratoire Biens, normes et contrats grâce aux initiatives individuelles des membres de l'équipe pédagogique. Il n'y a toutefois pas de travaux collectifs ; cette carence pourrait être palliée compte tenu des axes de recherche du laboratoire qui sont très larges.</p> <p>Par ailleurs, au regard des objectifs poursuivis et des débouchés qu'il permet, le master a sa place dans l'environnement socio-économique territorial. En effet, des conventions de partenariat avec des acteurs locaux ont été conclues soit par l'université, mais le master en tire aussi bénéfice à travers la participation aux enseignements des professionnels en cause, soit par le master lui-même. D'un côté, il y a des partenariats avec la Chambre régionale des notaires de la Cour d'appel de Nîmes qui a contribué au financement du master première année (M1) <i>Carrières notariales</i>, avec la Chambre des notaires du Vaucluse, avec la Direction départementale des Finances publiques. Cette dernière collaboration permet aux étudiants du master d'acquérir des compétences professionnelles lors des stages effectués en son sein. De l'autre, il y a des partenariats passés avec la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse qui notamment collabore à la recherche de stages pour les étudiants du master, avec des institutions juridiques locales et régionales, comme le tribunal de grande instance d'Avignon et la Cour d'appel de Nîmes, le tribunal administratif de Nîmes et la cour administrative d'appel de Marseille ou encore le barreau d'Avignon. Ces partenariats attestent de l'intérêt porté par les professionnels à la formation dispensée par le master.</p> <p>Le master se situe dans un environnement universitaire local qui est relativement concurrentiel. Ainsi, l'université d'Aix-Marseille propose un M2 <i>Droit public</i> spécialisé contrats publics et droit public des affaires ; l'université de Montpellier, deux masters, l'un consacré aux contrats publics, l'autre aux contrats privés ; l'université de Nîmes propose deux masters l'un en droit des affaires, l'autre en droit public. Ces formations ne sont toutefois pas, en ce qui concerne le droit des contrats, aussi transversales que l'est le master.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est « chapotée » par un comité de pilotage composé d'un responsable de formation, d'un responsable pédagogique des parcours du M1, d'un responsable pédagogique du M2. Ainsi, une appréhension globale des difficultés rencontrées, de la cohérence des programmes, de l'évolution des étudiants, de ce qui fonctionne bien aussi est rendue possible pour assurer une cohérence à la formation.</p> <p>La composition de l'équipe pédagogique est à l'image de la « philosophie » du master. Elle est « diversifiée » ; elle comprend 13 enseignants-chercheurs de l'université ; un professeur associé de l'université qui est avocat ; 13 professionnels représentant divers secteurs professionnels (magistrat, notaire, auto entrepreneur, fonctionnaire, avocat) ; 6 enseignants d'autres universités ; 4 doctorants et 2 attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) d'autres universités. Les compétences propres de chacun sont en adéquation avec les enseignements dispensés.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Une baisse des effectifs du master (M1) doit attirer l'attention sur la perte d'intérêt que pourrait susciter la formation ; elle pourrait être expliquée par la concurrence locale des autres universités, notamment en M1. 53 inscrits pour l'année 2015/2016, contre 61 en 2012/2013 et 80 en 2013/2014. Les raisons de cette baisse d'effectifs en M1 ne sont pas explicitées et cela ne permet pas de connaître les moyens d'y remédier et peut être aussi avoir un renouvellement des candidatures en M2. Si les étudiants en M1 proviennent d'autres universités que l'université d'Avignon, leurs parcours sont relativement homogènes puisqu'ils sont majoritairement titulaires d'une licence en droit. Les étudiants qui intègrent le M2 sont en nombre relativement stable (en 2011-2012, ils étaient 18 alors qu'entre 2012 et 2015, les effectifs se sont élevés à 23, 29, 27, 26) et ont un parcours classique ; la présence d'étudiants en validation des acquis de l'expérience (VAE) est très exceptionnelle, ce dispositif n'ayant été utilisé que deux fois depuis 2011.</p>

Une sélection semble opérée entre le M1 et le M2. Le taux d'échec est important en M1 (32 % des inscrits en 2014/2015) alors que la proportion des diplômés en M2 (25 des 27 inscrits en 2014-2015) témoigne de la pertinence du « ciblage » du recrutement mais aussi de la qualité de l'accompagnement et du suivi des étudiants.

Les chiffres communiqués quant au taux d'insertion professionnelle interpellent en ce qu'il s'élèverait à plus de 50 % sans autre précision, ce qui peut apparaître comme plutôt faible. Il peut s'expliquer par le fait que les diplômés poursuivent leurs études au sein de l'Institut d'Etudes Judiciaires par exemple afin de passer des concours ou examens professionnels. Au demeurant, de tels choix seraient cohérents avec les orientations et les objectifs du master. Il serait toutefois pertinent de connaître le taux de réussite des diplômés du master à ces concours ou examens ; tout comme de savoir ce qu'ils deviennent en cas d'échec. Sur ces points, la maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle pourrait recueillir les éléments d'éclaircissement nécessaires. Par ailleurs, une diminution importante du nombre d'étudiants poursuivant en thèse doit être relevée (seuls deux diplômés de la promotion 2014/2015 ont poursuivi en doctorat contre six pour celle 2011/2012).

Place de la recherche

La recherche au sein du master n'est pas réellement valorisée. Il n'y a pas de projets de recherche menés collectivement et de concert avec le Laboratoire Biens, normes et contrats auquel le master est adossé. La teneur des liens entre le master et le laboratoire se résume à l'implication des enseignants-chercheurs dans des conférences et colloques auxquels peuvent assister les étudiants. Le taux de poursuite en doctorat atteste également de la faiblesse de ces liens (seuls 2 des 25 diplômés de la promotion 2014/2015 ont poursuivi en doctorat contre 6 des 17 diplômés de celle de 2011/2012) ; cet élément doit être pris en compte par les responsables du master afin d'informer davantage sur la possible poursuite en doctorat, sur les conséquences d'un tel choix.

Par ailleurs, dans le cadre de la formation dispensée, si une attention particulière est portée à la rédaction d'un mémoire à travers la mise en place d'un séminaire méthodologique au semestre 1 de la seconde année du master (M2), elle doit être relativisée : d'une part ce séminaire n'est seulement que de 5 heures alors que le séminaire professionnalisant (technique contractuelle) est de 20 heures ; d'autre part, ce mémoire n'est pas obligatoire, les étudiants pouvant opter pour le stage professionnel. Sur ce point, il aurait été éclairant que la répartition des étudiants qui optent pour le stage et ceux qui privilégient le mémoire soit mentionnée.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation des étudiants du master est une préoccupation de l'équipe pédagogique. L'acquisition de compétences professionnelles est recherchée (apporter un conseil sur un problème juridique, réaliser des consultations juridiques, défendre un dossier juridique, rédiger des contrats, tenir une veille juridique, transmettre du savoir juridique) ; les capacités attestées sont en lien avec ces activités : développer un contrat clientèle, analyser une situation juridique, traiter l'information juridique en mobilisant ses connaissances juridiques, expliquer le raisonnement et le défendre en le rendant accessible à l'interlocuteur, etc. Beaucoup de moyens y sont consacrés. En attestent l'association de professionnels, l'organisation du master en plusieurs parcours (en M1), le stage de six semaines en M2 (lorsque les étudiants font le choix d'en effectuer un) qui est fortement encadré mais dont la durée reste trop courte, les séminaires méthodologiques et « professionnalisants » (technique contractuelle), les exercices proposés aux étudiants (par exemple, la rédaction de formulaires contractuels) ainsi que la participation de ces derniers à certains concours (concours international d'arbitrage de Montpellier auquel une ou deux équipes composées de trois à cinq étudiants du M2 participent et atteignent les demi-finales ou la finale ; le concours d'éloquence Hypéride). L'absence de stage, même de courte durée en M1, se comprend d'autant moins bien à la lumière de ce souci de professionnalisation qui transparaît largement de la fiche RNCP ou des enseignements dispensés.

Place des projets et des stages

Si l'objectif de professionnalisation des étudiants est fort dès le M1 - ce qui est nécessaire compte tenu du nombre d'étudiants n'accédant pas au M2, il est regrettable que le stage n'en fasse pas partie. Le stage est intégré en M2 mais seulement en option et pour une durée très courte (six semaines). Ce choix du M2 est propice à une mise en pratique des connaissances acquises qui néanmoins risque d'être partielle car le temps du stage ne permettra pas d'attester des capacités attendues. Les étudiants sont accompagnés lors de la réalisation du stage, que ce soit dans la recherche d'une structure d'accueil - ils peuvent compter sur les partenaires du master ou s'appuyer sur la banque des stages alimentée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse - ou dans la rédaction du rapport de stage. Il n'est en revanche pas cohérent que le rapport de stage soit soutenu devant un jury ne comprenant aucun professionnel.

Place de l'international
<p>La place de l'international est très modeste, l'université ayant pour objectif premier la satisfaction des besoins locaux ; cela se ressent au niveau du master. Si des travaux dirigés d'anglais sont obligatoires en M1 et d'anglais juridiques sont mis en place en M2, soit 60 heures au niveau du master, aucun cours ou séminaire n'est dispensé en langue étrangère ; le dispositif Emile (enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère) n'existe pas et aucune initiative pour en mettre en place au niveau du master ne semble être prise en la matière. Les étudiants peuvent néanmoins bénéficier des dispositifs existants de mobilité internationale, encadrés par le service des relations internationales. Des partenariats nombreux ont été passés tant au sein de l'Europe qu'à l'international. Peu d'étudiants empruntent ces voies ; il n'y a aucun étudiant en M1 et en M2 pour l'année 2015/2016. Les étudiants de M1 craignent selon le dossier (craintes qu'il faudrait dissiper) de ne pouvoir accéder au M2 à leur retour. Quant aux étudiants étrangers, ils peuvent être accueillis au sein de l'université, bénéficier de bourses. Pour l'année 2015-2016, on ne comptait que deux étudiants étrangers sur les 57 inscrits du M1 et un seul étudiant étranger sur les 26 inscrits du M2.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement des étudiants au sein du master est caractérisé par son ouverture en termes de diversité des parcours et de formations suivies antérieurement (licences en Droit, Administration économique et sociale, validations des acquis de l'expérience même si ce dispositif n'a été utilisé que deux fois) et d'universités d'origine. Précision devrait être apportée sur les conditions permettant aux étudiants qui ont validé une licence professionnelle <i>Métiers du Notariat</i> d'intégrer le M1 <i>Droit notarial</i> après examen de leur dossier et validation de leurs études.</p> <p>Si la réussite au M1 permet l'accès au M2 <i>Droit des contrats privés et publics</i>, il convient de préciser que les étudiants font l'objet d'une sélection sur dossier. Chaque année, il y a environ entre 80 et 100 candidatures pour 25 places.</p> <p>Le master permet également de présenter concours et examens professionnels mais aucun bilan ne permet d'en apprécier la réalité, ce qui est ne permet pas, et c'est regrettable, de juger de l'efficacité de la formation.</p> <p>Par ailleurs, exception faite du régime spécial d'études, il n'y a pas de dispositif particulier d'aide à la réussite.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements du master, qui est en formation initiale, sont dispensés en présentiel.</p> <p>Le numérique est largement accessible aux étudiants du master. Les étudiants disposent d'un espace numérique de travail qui comprend une plate-forme pédagogique numérique alimentée par les enseignements, de manière variable au demeurant. Cet espace permet en outre aux étudiants de travailler en groupes sur un sujet donné, d'y déposer leur rapport de stage, voire des devoirs ou éventuellement des évaluations. C'est un outil d'enseignement indispensable pour les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études ou qui sont en situation d'handicap ; il l'est également pour le perfectionnement des langues apprises. Il n'est pas recouru à l'espace numérique pour évaluer les étudiants en raison du type d'exercices auxquels ils sont soumis. Enfin, le numérique est le support de ressources documentaires importantes ; leur accès au-delà de l'enceinte de l'université est ainsi facilité.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les étudiants sont informés, dès leur entrée en master, des modalités suivant lesquelles ils seront évalués, tant au regard du rythme de leurs évaluations (contrôle continu en travaux dirigés ; examens terminaux pour les autres disciplines à la fin de chaque semestre), des exercices auxquels ils sont soumis (écrits et oraux ; cas pratiques, dissertations, commentaires d'arrêt) que de l'identité de membres des jurys d'examens, laquelle fait l'objet d'un affichage dans les locaux de l'UFR.</p> <p>Les modalités d'évaluation retenues sont adaptées au travail des étudiants ; les épreuves auxquelles ils sont soumis sont variées et traduisent les compétences attendues d'eux (cas pratiques, oraux, exposés, dossiers de recherche, etc.). Le choix du contrôle continu pour les travaux dirigés est pertinent et incite à un travail régulier.</p> <p>Ce souci de transparence et d'information se retrouve aussi à travers l'explication des règles de validation des compétences et des crédits européens, telle qu'elle figure dans le règlement d'examen. Les règles encadrant les conditions de la compensation des unités d'enseignement semestrielles y sont également explicitées de manière très didactique.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les étudiants sont informés, en amont de la formation, des compétences qu'ils doivent acquérir tout au long du master. En effet, le règlement des examens est clairement établi ; ils savent ainsi la fréquence à laquelle ils sont soumis aux examens, contrôles, évaluations. Par ailleurs, le suivi du degré d'acquisition des compétences attendues des étudiants est continu, notamment à l'occasion des travaux dirigés. Il est fonction, pour une très large part, des modalités d'évaluation des étudiants.</p>

Un supplément au diplôme pourrait être une source d'informations essentielle ; peut-être en existe-t-il un à l'instar de celui qui avait été prévu pour la spécialité *Droit des biens culturels* aujourd'hui disparue. A défaut, il conviendrait assurément d'en instituer un.

L'instauration d'un portefeuille de compétences pourrait se révéler pertinente et utile ; c'est une piste que les responsables du master semblent vouloir au demeurant emprunter comme précisé dans le dossier d'évaluation.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est assuré par les services de l'Université (Maison de l'orientation et de l'insertion) à partir d'une enquête permettant de recueillir des informations sur les étudiants 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Il est aussi assuré par le master grâce à l'implication des membres de l'équipe pédagogique témoignée au cours de la formation et qui trouve traduction aussi celle-ci une fois achevée. Il l'est par les liens qui se nouent entre les diplômés et entre les étudiants et diplômés. Du fait des incertitudes qui prévalent sur l'insertion professionnelle, il pourrait cependant être renforcé et efficace grâce à la mise en place d'une association des anciens du master active (dont la création est projetée), y compris par le biais du numérique. La création envisagée d'un blog peut aussi être encouragée.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

De par sa composition qui intègre l'ensemble des acteurs de M1 et de M2 (enseignants, intervenants, représentants des étudiants), le conseil de perfectionnement est un lieu ouvert propice aux bilans, aux échanges, à la formulation de propositions et à la suggestion d'améliorations de la formation. Les idées avancées semblent entendues (il a été ainsi privilégié l'élaboration de dossiers de recherches, d'études de cas et d'exposés comme l'ont sollicité les étudiants), ce qui est fort positif. Ce temps de discussion, aujourd'hui annuel, devrait être accru, singulièrement dans la perspective de l'évolution engagée du master en « master Métiers du droit ». En ce sens, il peut être souhaité que davantage de personnalités extérieures (autres que le Bâtonnier), qui représentent les différentes professions et secteurs d'activité au sein desquels les étudiants ont vocation à être insérés professionnellement, soient présentes lors des réunions du conseil de perfectionnement.

Quant aux procédures d'autoévaluation, elles ne sont pas propres à la licence mais elles ont été instituées par l'Université depuis 2010, d'abord en licence puis en master. Le dispositif retenu qui consiste à la remise de questionnaires aux étudiants devrait être repensé au regard du peu de réponses fournies ; il devrait être davantage expliqué en amont de la formation afin d'en renforcer son efficacité.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- L'acquisition d'un socle de connaissances solide en droit des contrats.
- Un bon taux de réussite en M2.
- Un souci de professionnalisation des étudiants favorisé par les réseaux locaux de professionnels du droit.

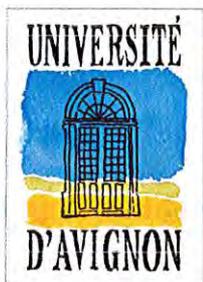
Points faibles :

- La baisse des effectifs en M1.
- Le taux d'échec à l'issue du M1.
- La diversité de parcours en M1 pour une seule spécialité de M2.
- La faiblesse simultanée de l'adossement à la recherche, de l'international.
- Des incertitudes liées au manque d'information quant à l'insertion professionnelle des diplômés.

Avis global et recommandations :

L'évolution des effectifs du master *Droit* et la structuration peu cohérente du master sont de nature à remettre en cause son positionnement dans l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse. Son adéquation avec les attentes tant des étudiants que des professionnels devrait être préservée mais par un repositionnement par une spécialisation plus pertinente compte tenu de l'environnement très concurrentiel d'autres universités, des possibilités de débouchés des étudiants et des interactions possibles avec d'autres formations du champ (master de droit de la culture et des biens culturels par exemple). Au-delà, des réflexions doivent également être engagées en vue de parvenir à réduire significativement le taux d'échec en M1, de renforcer le taux d'insertion professionnelle des diplômés, de développer les stages et la place de l'international. Un dispositif de suivi de ces derniers permettrait certainement d'identifier les points forts et faibles du master et davantage encore répondre aux attentes des étudiants et des professionnels.

Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

Présidence
Direction Générale des Services

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur – HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

À l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département d'évaluation des formations

Avignon, 26 avril 2017

V/Réf. : DEF-MA180014149 Master « Droit »

N/Réf. : Php/JD – 2017-099

**Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation du master « Droit », établi par
l'HCERES.**

Le comité de pilotage du Master *Droit des contrats privés et publics* a pris connaissance avec un vif intérêt du rapport d'évaluation de l'HCERES. Il souhaiterait formuler les quelques éléments de réponse ci-après.

Organisation du Master *Droit*

La pluralité actuelle des parcours en M1 découle de la volonté, lors de la dernière campagne d'habilitation, d'offrir aux étudiants une spécialisation transdisciplinaire en droit des contrats privés et publics dans le cadre du parcours *Droit des contrats privés et publics*, tout en maintenant la possibilité pour les étudiants le souhaitant de se préparer aux examens et concours en droit et/ou de ne pas obérer leurs chances d'intégrer d'autres Masters 2. D'où le parcours *Carrières judiciaires*, le plus attractif des trois parcours, en cohérence avec l'IEJ d'Avignon. Quant au parcours *Carrières notariales*, financé par la Chambre régionale des notaires de la cour d'appel de Nîmes suite à la convention de partenariat nouée avec l'Université, il répondait à la volonté clairement exprimée par le Notariat de maintenir des enseignements de droit notarial de niveau M1 afin de permettre aux étudiants concernés de candidater dans des M2 spécialisés.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence
Direction Générale des Services
Campus Hannah-Arendt
Site Centre-Ville

74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. +33 (0)4 90 16 25 25
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>

Ainsi que le souligne le dossier d'auto-évaluation (p. 7), la continuité des parcours *Carrières judiciaires* et *Carrières notariales* en Master 2 n'est, en effet, pas assurée : s'ils souhaitent poursuivre leurs études en M2, les étudiants issus de ces deux parcours sont obligés de « bifurquer » localement vers le M2 *Droit des contrats privés et publics* ou de solliciter leur intégration dans une autre université.

Parfaitement consciente des inconvénients en termes de lisibilité de l'offre actuelle, mais également sensible aux fortes attentes des étudiants, l'équipe pédagogique a donc fait le choix de restructurer profondément l'offre de Master autour d'une thématique généraliste, jugée seule viable compte tenu des ressources et « forces vives » en présence. La spécialité Droit de la culture est, en effet, peu représentée (deux enseignants-chercheurs seulement, ainsi que le remarquait déjà la précédente évaluation de l'AERES). Toutefois, il est prévu, comme le suggère d'ailleurs le rapport d'évaluation du champ CSSH dans ses recommandations finales, de donner à la future offre de formation une « coloration » la rapprochant de l'axe identitaire *Culture, patrimoine, sociétés numériques*, grâce à deux UE qui lui seront directement adossées.

Le rapport du HCERES regrette également que la répartition des étudiants de M1 par parcours n'ait pas été communiquée. L'évaluation se faisant par mention et non par parcours, le rapport d'auto-évaluation ne mentionne que les effectifs par mention. Aussi nous contenterons-nous d'indiquer que, sur la période considérée, le parcours *Carrières judiciaires* a toujours été de loin le plus attractif des parcours de M1.

Positionnement dans l'environnement :

Le Master *Droit* est le seul dossier de master en droit transmis pour évaluation par l'université car c'est le seul Master en droit à l'Université d'Avignon.

S'agissant de « l'absence de travaux collectifs », elle est relative dans la mesure où des manifestations scientifiques sont organisées dans le cadre du laboratoire *Biens, normes, contrats* en lien avec la thématique contractuelle auxquelles participent les étudiants du master (cf. le rapport d'auto-évaluation, p. 11, qui cite par exemple la *Journée d'Actualité de droit de l'entreprise* organisée chaque année avec le soutien du LBNC, et *infra*).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Le rapport s'interroge sur les raisons de la baisse des effectifs en M1. Or les effectifs sont pratiquement stables, oscillant entre 61 (2012-2013) et 53 (2015-2016), avec un pic à 80 en 2013-2014. Mais celui-ci est isolé sur la période et surtout, il fait logiquement suite à un pic d'étudiants en L3 inscrits à l'UAPV l'année précédente. D'ailleurs, en comparant la courbe des effectifs de Licence *Droit* et celle des effectifs du M1 *Droit* l'année suivante, on se rend compte qu'elles sont globalement parallèles, ce qui contredit l'impression de fuite après la L3. Enfin, les effectifs sont en augmentation en 2016-2017 : 76 en M1, comme ils l'étaient d'ailleurs en L3 *Droit* en 2015-2016, ce qui corrobore ce qui vient d'être indiqué.

la L3. Enfin, les effectifs sont en augmentation en 2016-2017 : 76 en M1, comme ils l'étaient d'ailleurs en L3 *Droit* en 2015-2016, ce qui corrobore ce qui vient d'être indiqué.

Le rapport pointe par ailleurs un faible taux d'insertion professionnelle s'élevant « à près de 50 % » quand l'auto-évaluation évoquait un taux « bien supérieur à 50 % » (p. 17). Nous souhaiterions corriger cette approximation. En réalité, le tableau fourni par la Maison de l'orientation et de l'insertion (p. 18) permet de conclure à un taux d'insertion de 70,37 % pour les diplômés de 2012 et de 78,94 % pour ceux de 2013. La pertinence de ces indicateurs reste néanmoins fragile au regard du faible taux de réponses à l'enquête.

Place de la recherche

Le rapport fait valoir que le mémoire n'est pas obligatoire en M2 puisque les étudiants peuvent, à la place, choisir de faire un stage. On notera toutefois que la rédaction d'un mémoire est actuellement obligatoire en master 1 pour le parcours *Droit des contrats privés et publics*. Cela précisé, l'équipe pédagogique reste particulièrement consciente de l'importance de la formation à la recherche et par la recherche. Aussi, dans la future offre de formation, il est prévu un mémoire et un stage obligatoire : leur choix optionnel ne sera plus possible.

Le rapport d'évaluation souligne par ailleurs que la recherche n'est « pas réellement valorisée » au sein du master. Les étudiants sont pourtant associés systématiquement aux manifestations scientifiques du laboratoire *Biens, normes, contrats*. En outre, le séminaire d'initiation à la recherche en M2 est notamment consacré à l'étude critique d'articles de doctrine, précisément afin de sensibiliser les étudiants – et les futurs doctorants – à la recherche juridique.

Enfin, la comparaison effectuée par le rapport d'évaluation quant au nombre de doctorants issus du master mérite d'être nuancée. En effet, en 2011-2012, le master *Droit des contrats privés et publics* était clairement affiché comme un master recherche et attirait, en tant que tel, les étudiants motivés par un projet de thèse. La formule actuelle du master intégrant une forte dimension professionnalisante, il est logique que le nombre de doctorants issus du master ait diminué.

Place de la professionnalisation, des projets et des stages

L'absence de stage obligatoire en Master 1, mise en exergue par le rapport d'évaluation, procède de la volonté de mettre l'accent, à ce niveau, sur les apprentissages théoriques avant de passer à une mise en pratique lors du stage de Master 2. Avec un stage de courte durée en L3 *Droit*, il a paru redondant d'imposer un autre stage de courte durée l'année suivante (notamment sur la considération que ces stages de courte durée relèvent généralement plus de la mise en contact avec le monde professionnel que de la mise en application effective de connaissances théoriques).

Comme évoqué précédemment, le stage de Master 2 est, en effet, optionnel dans l'actuelle offre de formation, mais il est prévu qu'il devienne obligatoire dans la nouvelle offre de Master 2 (stage avec rapport et mémoire, donc). Il est d'une durée d'au moins 6 semaines en Master 2 (rapport d'auto-évaluation, p. 23), et non de 6 semaines. Ainsi, l'étudiant qui le souhaite et qui en a la possibilité peut naturellement faire un stage plus long, voire un stage et un mémoire (rapport d'auto-évaluation, p. 22). Enfin, le rapport de stage est soutenu devant un jury où siègent parfois des professionnels (rapport d'auto-évaluation, p. 24). Ceux-ci ne sont donc pas exclus du jury.

Place de l'international

Le rapport regrette la modestie de la place faite à l'international, point difficilement contestable. Comme évoqué dans le dossier d'auto-évaluation (p. 25), cette place est en effet très contrainte par les contingences budgétaires. Les incitations semblent néanmoins porter leurs fruits : pour l'année 2016-2017, trois étudiants de M1 sont en mobilité internationale sortante.

À noter que dans le futur M2, les étudiants devront faire un rapport de recherche en anglais.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

S'agissant tout d'abord des conditions permettant aux étudiants qui ont validé une licence professionnelle *Métiers du Notariat* d'intégrer le M1 *Droit notarial* : leur dossier de candidature retraçant leur scolarité et leur cursus, ainsi que leur lettre de motivation, sont étudiés avec soin par les responsables de l'équipe pédagogique. Seuls les bons dossiers sont retenus. Comme évoqué dans le rapport d'auto-évaluation (p. 27), ces étudiants, généralement très motivés et bénéficiant d'une bonne expérience pratique, réussissent particulièrement bien en M1 *Droit notarial*, sans que nous en soyons en mesure, en effet, d'indiquer dans quelle mesure ils réussissent.

S'agissant ensuite des statistiques relatives au taux de réussite des étudiants du Master lors des examens et concours en droit – pré-capa et ENM notamment : elles n'ont pas été mises à disposition par l'université (puisque l'évaluation se fait par mention et non par parcours).

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'espace numérique est bien sollicité pour les évaluations des étudiants du Master *Droit*, même si ce n'est pas l'outil exclusivement privilégié compte tenu de la spécificité des exercices en droit (principalement : cas pratiques, commentaires d'arrêts, rédaction de clauses, oraux) (rapport d'auto-évaluation, p. 30).

Suivi des diplômés

Comme évoqué dans l'auto-évaluation (p. 13 et p. 33), l'association des Anciens du Master est d'ores et déjà créée et elle est pleinement active (<https://aecpp.wordpress.com/a-propos/>). C'est la création d'un Annuaire des anciens étudiants qui est envisagée (rapport d'auto-évaluation, p. 34).

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Les remarques faites dans le cadre de l'évaluation sont d'ores et déjà entendues. Ainsi, le conseil de perfectionnement du mois de juin 2017 sollicitera et impliquera davantage les professionnels. De même, à compter de la rentrée universitaire prochaine, l'accent sera mis sur les procédures d'auto-évaluation dès le début de la formation.



Philippe ELLERKAMP